

DCE V3 – MODIFICATIONS APPORTEES

- **MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : NOUVELLE DATE**
VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 – 12H

- **Modification sur le CCTP.**

Ajout paragraphe 3.1 – Abonnement et formation.

2 – hall – une seule prise RJ45

3 – 2^{ème} entrée – suppression indication potence sous plafond dans colonne caractéristiques générales.

4 – Cantine – Câblage environ 50m pour récupérer la baie de brassage du côté de l'infirmerie.

5 – hall d'entrée – ajout « ou support mural » dans caractéristiques générales

6 – extérieur – prévoir retrait de l'écran actuel

6 – salles des professeurs – ajout « prévoir goulotte ».

Ajout prévoir obligatoirement dans le devis dépose des deux écrans extérieurs – et variante prévoir dépose de tous les écrans.

- **Modification sur le RC.**

Modification article 2.2 : Elle aboutit à un contrat ordinaire avec commande unique **pour une livraison semaine 45 (soit entre le 4 et le 8 NOVEMBRE 2024).**

Retrait du BPU dans les pièces du DCE et dans les pièces de l'offre.

Variante acceptées sous la forme de 4 devis.

Ajout de la présentation de 4 devis (détails des informations souhaitées dans les différents devis) à la place du BPU.

- **Modification sur le CCAP.**

Modification article 3 : Elle aboutit à un contrat ordinaire avec commande unique **pour une livraison semaine 45 (soit entre le 4 et le 8 NOVEMBRE 2024).**

Article 4 = suppression du BPU-DQE dans les pièces contractuelles.